



Règlement intérieur
Accueil Collectif de Mineurs de l'Amicale Laïque de
Saint-Brieuc
École du Grands Clos

ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE
24, boulevard Charner 22000 SAINT-BRIEUC
Tél : 02 96 94 31 81 -

Site ALSH : <https://www.amicale-laique-sb.fr/accueil-de-loisirs/>
Mail : amicale.laique.alsh@gmail.com

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ALSH

De quoi s'agit-il ?

Le règlement intérieur définit les conditions d'inscription et modalités de fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement, sur les mercredis et les petites vacances scolaires.

Le centre accueille des enfants âgés entre 3 et 12 ans tous les mercredis de 7h30 à 18h45, ainsi que pendant les vacances scolaires.

Il organise diverses activités aussi bien sportives que culturelles, des sorties nature, spectacle, cinéma, loisirs de plein air ou d'intérieur.

Une équipe d'animateurs formés accueille les enfants par petits groupes en fonction de l'âge, dans des locaux agréables et adaptés.

Où ?

Le centre de loisirs se situe dans les locaux de l'école du Grand Clos, au 36 rue de Cornouaille à Saint-Brieuc (rue qui mène vers le centre commercial Géant/Crédit agricole des villages/La fournée des villages).

Comment s'inscrire ?

L'accueil de loisirs s'adresse aux familles adhérentes à l'association.

Pour se faire, une cotisation de 10 euros vous sera réclamée à l'inscription, pour chaque enfant. Si l'enfant est déjà adhérent à l'association via une autre section, vous êtes exempté de cette cotisation.

Ensuite, vous devrez remplir un dossier composé de:

- **la fiche sanitaire** avec les renseignements sur le mineur et ses responsables légaux.
- **la fiche de d'inscription périodique** qui renseignera sur les jours et les conditions d'accueil du mineur
- **une photocopie** des pages vaccinations et maladies du carnet de santé du mineur
- **une photocopie** de votre carte C.C.A.S. si jamais vous y êtes éligible.
- **la fiche d'autorisation d'utilisation de l'image** du mineur

Ce dossier est à remplir pour chaque mineur, il est disponible au siège de l'amicale laïque, 24 boulevard Charner à St Briec, ou bien sur notre site internet :

<https://www.amicale-laique-sb.fr/accueil-de-loisirs/>

Les informations qui sont demandées sur les fiches sanitaires sont très importantes, **tous les changements ou modifications** (situation familiale, coordonnées téléphoniques et postales, etc) **doivent impérativement être signalés** au secrétariat de l'association.

Le nombre de places est limité et l'inscription ne sera validée qu'après paiement en avance des présences. Une absence pourra donner droit à un remboursement sur présentation d'un justificatif aux motifs valables (décris ci-dessous).

Quels horaires ?

Les horaires ont été fixés afin que l'amplitude horaire corresponde à un maximum de personnes

- **7h30-9h00** : Accueil des enfants
- **9h00-12h00** : Activités
- **12h00-13h00** : Repas
- **13h00-14h30** : Temps autonome
- **14h30-16h30** : Activités
- **16h30-17h00** : Goûter
- **17h30-18h45** : Accueil du soir

Quels tarifs ?

Cotisation annuelle à L'amicale Laïque (obligatoire à l'inscription): 10 Euros

- **La journée** : 18,90 Euros
- **La demi-journée** : 9,20 Euros
- **La demi-journée +repas** : 12,25 euros

si vous disposez d'une carte C.C.A.S un dégrèvement est possible (mise à jour à venir) :

Tarifs famille selon dégrèvement

QUOTIENT FAMILIAUX	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
journée	4,90 €	5,50 €	6,40 €	8,80 €
Demi-journée	1,70 €	2,11 €	2,91 €	4,21 €
Demi-journée + repas	3,07 €	3,57 €	4,42 €	6,07 €
QUOTIENT FAMILIAUX	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Tranche 8
journée	11,82 €	15,15 €	18,90 €	30,91 €
Demi-journée	5,78 €	7,40 €	9,20 €	15,20 €
Demi-journée + repas	7,66 €	9,82 €	12,25 €	20,20 €

Les feuilles d'inscription périodique doivent être remplies, signées, sans quoi votre enfant ne sera pas accepté à l'accueil de loisirs.

Toute absence devra être justifiée pour pouvoir être remboursée

Comment régler ?

- Par chèque bancaire établi à l'ordre de l'Amicale Laïque de St Briec (ALSB)
- En espèces, un reçu vous sera établi
- Par virement

IBAN : FR76 1558 9228 7600 9668 7794 070 / BIB : CMBFR2BARK

Vous avez possibilité de régler soit au secrétariat de l'Amicale Laïque ou directement auprès de l'équipe de l'accueil de loisirs les jour d'ouverture (Mercredis et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires).

Afin de permettre une prise en compte rapide de votre virement, merci d'envoyer une preuve de paiement à amicale.laique.alsh@gmail.com

En cas d'absence ou d'annulation ?

Pour tout changement ou annulation, vous pouvez nous prévenir :

- Par téléphone à l'Amicale Laïque au 02 96 94 31 81
- Par courrier électronique à amicale.laique.alsh@gmail.com

Toute absence non justifiée ne sera pas remboursée.

Une absence donne droit à un remboursement de la présence sur présentation d'un justificatif. Sont pris en compte les motifs suivants :

- Certificat médical
- Test positif au Covid19
- Arrêt maladie d'un responsable
- Arrêt de travail d'un responsable
- Changement de situation professionnel
- Changement de lieu de résidence

Responsabilités et Assurances ?

L'association Amicale Laïque de Saint-Brieuc a contracté une assurance la couvrant contre les risques engageant sa propre responsabilité.

Les familles devront s'assurer contre les risques dont peuvent être victimes leurs enfants, de leur propre fait ou celui d'autrui. Elle devront couvrir leurs responsabilités contre les dommages que leurs enfants pourraient causer à un tiers, ainsi qu'au matériel mis à leur disposition.

Fait à Saint-Brieuc, le 1er juillet 2022

Le président
Camille BINDER